MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie
de Nouvelle-Aquitaine

Décision n° 1779 du 4 février 2019 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général du groupement de gendarmerie départementale de la Haute-Vienne

NOR : *INTJ1902921S*

Le commandant adjoint par suppléance de la région de gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine, commandant par suppléance du groupement de gendarmerie départementale de la Haute-Vienne,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 20183 du 12 décembre 2018 (NOR : INTJ1828612S),

Décide:

Article 1er

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1er mars 2019:

Raynal Laurent NIGEND : 154427 NLS : 8012078

Article 2

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1er mars 2019:

Wanner Guillaume NIGEND : 167144 NLS : 8023284

Article 3

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1er mars 2019:

Chouzenoux Sylvie NIGEND : 159892 NLS : 8021816

Claverie Pascale NIGEND : 177328 NLS : 8037065

Article 4

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1er mars 2019:

Delmas Yannick NIGEND : 305864 NLS : 8091036

Basset Laurent NIGEND : 171795 NLS : 8026220

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 4 février 2019.

Le colonel, commandant adjoint par suppléance
de la région de gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine,
commandant par suppléance le groupement
de gendarmerie départementale de la Haute-Vienne,
P. Ledoux